

République Française

ARRETE DU MAIRE
DELEGATION DE FONCTIONS
A
Monsieur CHAPOT Thomas
Conseiller Municipal

Le Maire de VILLANOVA

Vu le procès verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur CHAPOT Thomas au poste de Conseiller municipal en date du 28 mai 2020;

Vu l'article L. 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Arrête
N° A.....06/2020

La délégation donnée à Monsieur CHAPOT Thomas, conseiller municipal, concerne :

Article premier : L'élaboration et la gestion des sentiers de randonnées dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de promenades et de randonnées).

Article 2 : Le suivi de la réalisation du sentier du littoral.

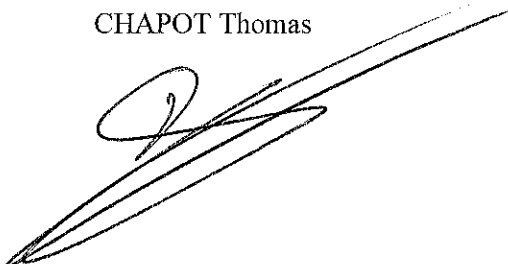
Article 3 : Relation avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, de la Collectivité de Corse, et de l'État dans le cadre de la délégation qui lui est dévolue.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'intéressé, à Monsieur le Préfet de Corse.

Fait à Villanova, le 05/06/2020

Le Conseiller Municipal

CHAPOT Thomas



Le Maire

Antoine VINCILEONI

